

Impression : Canon rachète le néerlandais

Océ

La crise économique tend souvent à accélérer les fusions de concurrents. C'est le cas sur le marché de l'impression entre le japonais Canon et l'européen Océ qui ont décidé de fusionner leurs activités. Selon le communiqué commun aux deux géants de l'impression, Canon rachètera les actions d'Océ au prix unitaire de 8,60 euros, soit un tarif de 70 % plus élevée que la dernière cotation (voire de 137 % sur les 12 derniers mois). Canon déboursa 730 millions d'euros (1,09 milliard de dollars) pour acquérir Océ. Avec la reprise de dette, **la facture s'élèvera à 1,5 milliard d'euros.**

La transaction de l'offre amicale d'achat doit s'effectuer dans le courant du premier trimestre 2010. **Océ deviendra une division de Canon** tout en conservant son identité propre. La marque, la direction actuelle et le siège social basé à Venlo aux Pays-Bas, ainsi que sa R&D et la fabrication devraient continuer de fonctionner de manière autonome.

Avec Océ, Canon entrera sur le **marché de l'impression grand format** dont s'était fait une spécialité l'entreprise néerlandaise. Le groupe japonais profitera également du réseau de distribution d'Océ et entend bien mener des opérations de marketing commun. Canon ne cache pas son ambition de « *devenir le numéro du marché de l'impression en termes de présence globale dans l'industrie de l'impression* », a déclaré **Tsuneji Uchida**, directeur des opérations.

L'opération, et les conditions qui l'accompagnent, offrent **une sortie plus qu'honorable à Océ** mis à mal sur le marché de l'impression depuis 2008 avec 95 % de chute du bénéfice net (3,8 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires en baisse de 6,1 % (2,9 milliards d'euros). Océ souffrait notamment d'un manque de taille critique face aux géants Xerox, Konica Minolta ou HP.

Selon la direction d'Océ, la fusion ne doit pas donner lieu à un plan de licenciement. Cependant, un plan de restructuration vise à **réduire les effectifs de 2350 personnes avant fin 2010**. La finalisation de l'opération, qui doit encore recevoir l'aval des autorités de la concurrence, doit avoir lieu à l'automne 2012.